



N° 8 - décembre 2015

## **LINIERS ET VOUS**

Bulletin d'informations municipales  
**« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »**

***Chères Linaraises, Chers Linarois,***

***Le Conseil municipal et moi-même serions très honorés de votre présence à la cérémonie des Vœux à la Commune qui aura lieu le :***

**vendredi 08 janvier 2016  
à partir de 18h30  
salle Sonia Delaunay (près de l'église)  
LINIERS**

***Certes l'année 2015 n'aura pas été une année particulièrement paisible à bien des égards mais débiter 2016 par un moment de convivialité est un geste plus fort que les actes méprisables de « jusqu'au boutistes » criminels. C'est aussi la preuve évidente de notre appartenance à une société démocratique composée de citoyens animés d'une volonté inébranlable de vivre ensemble.***

***Ce sera aussi l'occasion de recueillir vos avis, suggestions, observations et critiques éventuelles sur l'activité du Conseil municipal.***

***Dans l'attente, et en vous remerciant d'ores et déjà de votre présence parmi nous (\*), nous vous présentons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite !***

***Dominique BROCAS***

(\*) à confirmer au Secrétariat de Mairie (pour de simples raisons d'organisation) **au plus tard le lundi 04 janvier 2016**

# L'actualité du Conseil municipal

## Mercredi 21 octobre 2015

### 1 – Taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2016

La taxe d'aménagement s'est substituée, à compter du 1er mars 2012, à l'ancienne taxe locale d'équipement. Elle est due pour chaque construction ou addition de construction ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une autorisation préalable de travaux. Elle est composée d'une part départementale, d'une redevance d'archéologie préventive et d'une part communale. Le taux de cette dernière part, perçue par la commune, est fixé annuellement par le Conseil municipal conformément à l'article 28 de la loi de finances n° 2010-1658 du 29 décembre 2010.

Pour l'année 2016 il est décidé de reconduire purement et simplement le taux de 2015, soit 3,5%

### 2- Montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour l'année 2016

La participation pour le financement de l'assainissement collectif est due pour toute construction neuve raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement existant.

Pour l'année 2016 il est décidé de reconduire purement et simplement le montant de 2015, soit 2 030 €

### 3- Redevance d'assainissement pour l'année 2016

La redevance annuelle d'assainissement est constituée d'une part fixe couvrant les charges du service et d'une part variable qui est fonction du volume d'eau consommée dans l'année.

Pour l'année 2016 il est décidé de reconduire purement et simplement la part fixe de 2015, soit 58,00 € et de fixer le tarif unitaire de la part variable à 0,67 le m<sup>3</sup> (au lieu de 0,65 € le m<sup>3</sup>).

### 4 - Développement racinaire invasif près du lotissement du Calvaire

A l'issue des constatations effectuées sur place, de l'étude d'impact menée et de l'audition des riverains concernés la situation se présente comme suit :

- historique : la plantation des 9 ormes a été effectuée par la commune à la fin des années 1990 (1997 ou 1998) et la délimitation du lot n° 2 et du lot n° 3 du lotissement communal du Calvaire a été effectuée en 2006 ;
- constatations effectuées : l'invasion racinaire est manifeste et continue de progresser à l'intérieur des deux terrains ; elle se développe non seulement en profondeur ( minimum 1 mètre) mais également en surface en écheveaux «capillaires» ; des fissures, dont l'existence peut être imputée entre autres aux racines, apparaissent déjà sur les murs et /ou les murets de clôture ; la distance entre les troncs des ormes et le grillage de clôture des lots est nettement inférieure à 4 mètres et il existe une chambre de tirage de câbles France-Télécom tout le long entre ces clôture et les troncs ; la pose d'une barrière anti-racines de 70 cms, effectuée par un des deux riverains à titre d'essai, s'avère un échec, les racines continuant leur cheminement en passant au-dessous mais également au-dessus de la barrière ;

- avis formulés : deux professionnels ont été consultés (l'un de la Vienne, l'autre de la Haute-Vienne) et chacun a conclu que la moins mauvaise des solutions et la plus réaliste était l'abattage des ormes.

Après discussion et débat, il a donc été décidé de faire procéder à l'abattage des 9 ormes et de lancer une étude sur un nouvel aménagement végétal et circulatorie de cet espace.

#### 5- Règlement intérieur du nouveau cimetière de la route de la Chapelle-Moulière

Le règlement intérieur du nouveau cimetière de la route de La Chapelle-Moulière est en cours d'élaboration afin d'en préciser la gestion et le fonctionnement. Ce règlement sera prochainement soumis à validation par le Conseil municipal puis consultable en mairie. Devront notamment y être inclus les dispositions concernant l'espace cinéraire (colombarium et jardin du souvenir), la concession communale et l'ossuaire.

### **Mercredi 25 novembre 2015**

#### 1- Convention de déneigement de la voirie communale

La lame de déneigement appartenant à la commune étant inutilisable en raison d'incompatibilités techniques avec le tracteur acquis en 2012, il est décidé de faire appel à une entreprise de travaux agricoles pour réaliser le raclage des voies communales en cas de chutes de neige abondantes.

La convention conclue à cet égard stipulera notamment que le déclenchement des interventions relèvera exclusivement des décisions de la Commune et que le circuit-type arrêté pourra être ponctuellement modifié.

#### 2- Matériel roulant

Le véhicule utilitaire léger dont l'acquisition avait été décidée lors de la réunion du Conseil municipal précédent sera très prochainement livré. Destiné à effectuer les déplacements de proximité et le transport de petits volumes, il s'agit d'un véhicule «Renault Kangoo» (CB-010-LD) de couleur blanche.

Par ailleurs après examen non seulement des conditions financières temporairement proposées mais également des besoins d'utilisation les plus fréquents, il est décidé, après discussion, d'anticiper sur l'exercice 2015 l'acquisition d'un véhicule de type fourgon (en lieu et place d'un camion-benne léger) et d'inscrire en temps utiles, sur le budget 2016, l'acquisition d'une remorque permettant le transport de la tondeuse auto-portée non homologuée pour effectuer des trajets sur la chaussée.

#### 3- Centre de documentation-Médiathèque-Point d'accès aux nouvelles technologies

A l'issue de la réunion de la Commission d'appel d'offres du 10 novembre 2015 les différents lots de travaux ont été attribués comme suit :

N° du lot	Nature des travaux	Entreprises retenues	Montants (TTC)
1	Maçonnerie et enduits	CONTIVAL à 86 -Lusignan	28 372,33 €
2	Menuiseries	CHAUVINEAU à 86 - Lusignan	14 832,96 €
3	Platerie et isolation	CHAUVINEAU à 86 - Lusignan	9 537,36 €
5	Peinture et revêtement sols	FP DECOR à 86 - Buxerolles	6 249,10 €
6	Electricité et chauffage	LUMELEC à 86 - Mazerolles	11 954,17 €

A ces sommes il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte (6 822 €), et de la mission S.P.S. (1 560 €), ainsi que les frais de dalle-plancher, de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone) et d'évacuation des eaux pluviales.

#### 4- Recensement de la population – Enquête 2016 – Agent recenseur

Afin d'assurer les opérations de recensement sur le terrain, il est créé, à la commune de Liniers, un emploi temporaire d'agent recenseur à temps partiel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 28 février 2016 (formation comprise).

A ce titre la commune percevra une dotation spéciale complémentaire de l'Etat d'un montant de 1 200 € environ.

#### 5- Réforme territoriale et projet de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.)

Le Conseil municipal est informé qu'une réunion publique d'information sur le projet du S.D.C.I. organisée conjointement par les maires de La Chapelle-Moulière, Lavoux et Liniers aura lieu le vendredi 04 décembre 2015 à la salle Sonia Delaunay.

### **Mercredi 09 décembre 2015**

#### Avis du Conseil municipal sur le projet de S.D.C.I. établi par l'autorité préfectorale

En application des dispositions de la loi NOTRe (loi sur la **N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique), l'autorité préfectorale devait transmettre pour avis son projet de S.D.C.I. à chaque commune afin que les Conseils municipaux émettent un avis dans le délai de 2 mois. En cas d'avis défavorable, l'assemblée délibérante pouvait par ailleurs formaliser une contre-proposition.

Après examen dudit projet, discussion et vote à bulletins secrets, le Conseil municipal a émis un avis défavorable (12 votes défavorables, 1 vote favorable, 1 vote blanc) et a, en contrepartie, proposé que la commune de Liniers rejoigne la Communauté de communes du Pays chauvinois.

### **Mercredi 16 décembre 2015**

#### 1- Tarifs communaux 2016

Après discussion, le Conseil municipal a fixé les tarifs communaux 2016 comme suit :

- Photocopies :
  - A4 petit format : 0,10 € la copie
  - A3 grand format : 0,60 € la copie
- Concessions trentenaires au cimetière :
  - 1-2 personnes : 70 €
  - 3-4 personnes : 140 €

- Columbarium : 30 ans, la case : 520 €  
50 ans, la case : 730 €
- Salles communales :

<b>LES LINAROIS</b>	Habitants de Liniers		Hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au jeudi)	40,00 €	50,00€	80,00 €	100,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	90,00 €	110,00€	150,00 €	200,00 €
Attestation R.C « réunion privée »	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €

<b>SONIA DELAUNAY</b>	Habitants de Liniers		Hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au jeudi)	60,00 €	80,00€	100,00 €	130,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	150,00 €	180,00€	200,00 €	250,00 €
Attestation R.C « réunion privée »	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €

<b>LES DEUX SALLES</b>	Habitants de Liniers		Hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine (du lundi au jeudi)	80,00 €	100,00€	150,00 €	180,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	200,00 €	230,00€	250,00 €	300,00 €
Attestation R.C « réunion privée »	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €

**Location de la sono** : 50 € par location

**Période d'été** : du 17 mai 2016 au 14 octobre 2016 inclus

**Période d'hiver** : du 15 octobre 2016 au 14 mai 2017 inclus.

**Obligation de signature d'une convention de location entre le locataire et la commune.**

## 2 – Evaluation professionnelle des personnels communaux

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 76, et au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a adopté les critères d'évaluation professionnelle des personnels communaux (résultats professionnels obtenus par l'agent, réalisation de ses objectifs, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles, ...).

## 3 – Adoption du DICRIM et du PCS de Liniers

A l'issue de la présentation des projets de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaborés en interne, ces deux documents sont intégralement validés par le Conseil municipal qui autorise le Maire à prendre les décrets de publication nécessaires.

# Elections régionales 2015 – Résultats communaux

Inscrits	430	430
Votants	250 (58,14%)	285 (66,28%)
Blancs	3	10
Nuls	4	5
Exprimés	243	270
<b>Nicolas Pereira (DVG)</b>	3	
<b>Alain Rousset (UG)</b>	68	146
<b>Virginie Calmels (UD)</b>	42	69
<b>Olivier Dartigolles (FG)</b>	16	
<b>William Douet (DIV)</b>	2	
<b>Joseph Boussion (DVG)</b>	8	
<b>Françoise Coutant (VEC)</b>	31	
<b>Jacques Colombier (FN)</b>	56	55
<b>Yvon Setze (DLF)</b>	6	
<b>Guillaume Perchet (EXG)</b>	11	
	1 <sup>er</sup> tour 06 décembre	2 <sup>ème</sup> tour 13 décembre

# Le recensement 2016

En 2016 la population de LINIERS sera recensée.

Les opérations de recensement dont **M. Bernard BAUDINIÈRE**, Conseiller municipal, assurera la coordination, se dérouleront du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 **et il sera possible, pour les Linarois qui le souhaiteront, de répondre au questionnaire directement par internet.**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, ....

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement, ....

**Au niveau local**, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles notamment),
- préparer les **programmes de développement des zones** d'habitation ou d'activités),
- évaluer les **moyens de déplacement** à développer.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

Vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur, **Mme Martine MORISSET**. Elle sera munie d'une carte officielle qu'elle doit vous présenter. **Elle est tenue au secret professionnel.** Elle vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Merci de lui réserver le meilleur accueil !



**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

## L'actualité du S.D.C.I.

Le 09/12/2015, le **Conseil municipal** de Liniers a émis un **avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) établi par l'autorité préfectorale (13 votes défavorables, 1 vote favorable et 1 vote blanc). Cet avis défavorable est accompagné d'une proposition demandant le rattachement de la commune de Liniers à la Communauté de communes du Pays Chauvinois.

D'ici le 31 mars 2016, cette proposition de rattachement sera transmise par la préfecture à la Commission Départemental de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) qui devra statuer à la majorité des 2/3.

Le 10/12/2015, le **Conseil communautaire** de l'actuelle Communauté de communes de Vienne et Moulière qui est appelée à disparaître a, quant à lui, émis un **avis favorable** au projet du S.D.C.I. de la préfecture (18 votes favorables, 8 votes défavorables et 4 votes blancs).

## Les investissements communaux en 2015

En cette fin d'année il est apparu opportun de faire un point sur les grandes lignes du budget **Investissements** de la Commune. Celui-ci se découpe en 6 grandes rubriques :

- l'atelier municipal : les travaux sont terminés et grâce à la réalisation de certains lots en interne, des économies ont pu être réalisées (budget affecté : 69 700 €, dépenses constatées : 62 468 €)
- la salle Sonia Delaunay : la remise en état du système de chauffage, accompagnée d'une maîtrise affinée du budget dédié (12 000 €) a, là aussi, permis des économies, les dépenses constatées ne s'élevant qu'à 10 548 € ; ce «boni» de réalisation a notamment servi à financer pour partie le remplacement du dispositif du point de chauffe par un matériel mieux approprié (1 460 €), la mise en place de parois en chicanes dans la zone masculine des sanitaires (465 €) et l'installation d'une structure aluminium pour supporter le rideau et les éclairages de scène (650 €)
- la grange-atelier : afin de rendre plus fonctionnelle l'utilisation de ce bâtiment tout en confortant sa conservation, la pose d'une porte basculante et des reprises de maçonnerie ont d'ores et déjà et prioritairement été effectuées pour un montant total de 8 267 € (les autres remaniements nécessaires seront, en fonction des possibilités financières, programmés en 2016)
- l'élaboration du plan local d'urbanisme : à ce jour, le plan de financement dédié à l'origine (18 000 €) est largement respecté, seulement 25% de ce budget ayant été utilisé



- l'église Notre-Dame : les travaux relatifs au 1<sup>er</sup> projet de l'opération «Sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers» (budget : 43 900 €) ont débuté le 30 novembre dernier et se poursuivront jusqu'à fin février 2016 ; ils entraînent la fermeture de l'édifice durant cette même période, sauf circonstances particulières (obsèques, ...)
- le Centre de documentation-médiathèque-Point d'accès aux nouvelles technologies (ancienne maison Renaud) : d'un montant total de travaux de 97 000 €, ce chantier a été ouvert le 15 décembre 2015 (procédures administratives terminées).

## La sécurité de tous? Une affaire de tous !

*« Le gilet jaune, c'est jaune, c'est moche, ça ne va avec rien,  
mais ça peut sauver une vie ! »*

(Karl Lagerfeld)

Le gilet jaune est utile en voiture ... mais pas seulement ! Actuellement les jours continuent de raccourcir et les questions de sécurité s'imposent encore davantage pour tous les enfants qui vont à l'école ou rejoignent l'arrêt du car à pied ou à vélo.

Et le gilet jaune qui va si bien avec une petite lampe de poche, c'est être mieux vu par tous et par tous les temps.

Alors n'oublions pas ces équipements de sécurité indispensables !

D'autres règles simples doivent également être respectées par les enfants empruntant les transports scolaires :

- ne pas se précipiter à l'arrivée du car,
- ne pas s'engager sur la chaussée lorsque le car est encore à l'arrêt ; attendre son départ et le laisser suffisamment s'éloigner afin que la vue sur la chaussée, du côté droit et du côté gauche, soit complètement dégagée,
- ne chahuter en aucun cas sur la chaussée à l'arrêt du car.

Et puis pour l'ensemble des piétons (élèves à la sortie du car, randonneurs ou joggeurs, ...) :

- utiliser obligatoirement les passages pour piétons matérialisés situés à proximité : quelques mètres de détour et quelques secondes soi-disant perdues vaudront toujours plus qu'une vie fauchée ou un handicap permanent et lourd,
- en l'absence de trottoirs (**sur lesquels il est rappelé que le stationnement est interdit à tout véhicule**) ou accotements, marcher du côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules,
- éviter le port d'écouteurs sur les zones à risques (carrefour, arrêt de bus, ...) et à la tombée de la nuit,
- et puis ... revêtir ce sacré gilet jaune à bandes réfléchissantes (ou des brassards) et s'équiper d'une lampe de poche allumée.

# C'était Noël avant l'heure

## Vendredi 11 décembre 2015

C'est comme à l'habitude en ce début du mois de décembre que les enfants de Liniers ont été réunis salle Sonia Delaunay pour fêter en avance l'arrivée de Noël.

Après avoir partagé un délicieux gouter offert par la Municipalité les enfants ont, dans la bonne humeur, assisté au spectacle de la troupe «Sauve qui peut» offert par le Comité d'animation de Liniers avec le concours du Conseil départemental de la Vienne.

A l'issue de cette représentation et après avoir accueilli le Père Noël lui-même en personne (avec lequel ils ont pu discrètement s'entretenir semble-t-il) ils se sont rassemblés autour du sapin communal pour le décorer.



## Samedi 12 décembre 2015

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de Liniers et la Municipalité ont invité tous les Linarois âgés de 70 ans et plus au traditionnel repas de fin année. 41 participants (aînés, conjoints, élus, représentants des associations de la commune, ...) se sont donc retrouvés salle Sonia Delaunay, autour d'une table de fête. Les convives ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance très chaleureuse, poussant parfois la chansonnette, racontant quelques histoires ou se remémorant des anecdotes qui ont mis du baume au cœur à toute l'assemblée.

Bien entendu, ceux dont l'état de santé ne leur avait pas permis d'être présents n'ont pas pour autant été oubliés, quelques douceurs leur ayant été portées à domicile.



# Etat-Civil du 01/10/15 au 30/11/2015

Céline DOSNES

et

mariés le 10 octobre

2015

Geoffrey JEAN

## AGENDA

En raison du calendrier des fêtes de fin d'année 2015, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie sont modifiés comme suit :

- jeudi 24 décembre 2015 : 10 h 00 – 12 h 30
- lundi 28 décembre 2015 : 08 h 00 – 12 h 30
- mardi 29 décembre 2015 : 08 h 00 – 12 h 30
- jeudi 31 décembre 2015 : 10 h 00 – 12 h 30

A compter du lundi 04 janvier 2016, le secrétariat de Mairie reprendra ses horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30).

**vendredi 08 janvier 2016 à 18h30**  
salle Sonia Delaunay  
Cérémonie des voeux à la Commune

**lundi 11 et mardi 12 janvier 2016 de 08h00 à 19h00**  
à la Mairie  
Distribution annuelle des sacs poubelle

**vendredi 15 janvier 2016 à 18h30**  
salle des Linarois  
Assemblée générale du Comité d'animation de Liniers

**mercredi 20 janvier 2016 à 20h00**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**dimanche 24 janvier 2016 à partir de 13h30**  
salle Sonia Delaunay  
Randonnée organisée par le Comité d'animation de Liniers

**samedi 30 janvier 2016 à 10h30**  
salle Sonia Delaunay  
Assemblée générale des Planteurs de Patates

**mercredi 10 février 2016 à 20h00**  
à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**mercredi 02 mars 2016 à 20h00**  
à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**mercredi 22 mars 2016 à 20h00**  
à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**mercredi 06 avril 2016 à 20h00**  
à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal